



ARRETE TEMPORAIRE 2025-116
AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC
24 AVENUE DE LANGENNERIE
DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Le Maire de CHANCEAUX SUR CHOISILLE,

VU le code de la Voirie Routière,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU la demande en date du 01 août 2025 de la Société DEMECO 26 rue de la Marinerie - BP 242 - 37702 SAINT PIERRE DES CORPS, qui sollicite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public le 15 et 16 septembre 2025 au 24 Avenue de Langennerie 37390 Chanceaux sur Choisille de 08h00 à 18h00.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir tant la sûreté sur la voie publique que la tranquillité publique.

ARRETE

- Article 1 :** La Société DEMECO citée supra est autorisée à occuper privativement la portion publique communale, du 24 Avenue de Langennerie, pour 2 véhicules soit 4 places de stationnement, le 15 et 16 septembre 2025 sur la commune de Chanceaux sur Choisille.
- Article 2 :** Cette autorisation est accordée uniquement pour ladite société en raison des travaux. La Société DEMECO devra matérialiser les places avec des panneaux d'interdiction de stationner ainsi que l'arrêté apposé sur les panneaux 48h à l'avance.
- Article 3 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation et son action terminée. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.
- Article 4 :** Le permissionnaire devra laisser la signalisation nécessaire de part et d'autre avec l'apposition sur les panneaux dudit arrêté.
- Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 6 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans le délai légal de deux mois à partir de sa publication.

Article 7 : La Directrice Générale des Services, le commandant de la brigade de gendarmerie, le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont une ampliation sera notifiée à la Société DEMECO, 26 rue de la Marinerie - BP 242 - 37702 SAINT PIERRE DES CORPS.

Chanceaux sur Choisille, le 01 août 2025

Sous le n°	116
PUBLIE ou NOTIFIE le	01/08/2025
ACTE EXECUTOIRE	01/08/2025

« Pour le Maire et par délégation Christophe Damour 1^{er} adjoint délégué à la voirie, aux réseaux et aux bâtiments »



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*